



Appel à projet pour la création de 3 Trophées « Village de caractère d'Ardèche »

Le 27/02/2019

Le contexte :

La démarche « villages de caractère » a été lancée en 1996 par le Conseil Général de l'Ardèche autour de 3 objectifs :

- la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels et bâtis à fort caractère identitaire
- la réalisation d'un produit touristique qui valorisera l'ensemble du territoire ardéchois
- la mise en réseau des villages pour permettre des projets communs et en assurer l'animation

Le réseau « villages de caractère » développé depuis 20 ans successivement par le Conseil Général puis l'A.D. T, constitue aujourd'hui un des éléments forts de l'attractivité touristique de notre département. Le label de qualité « Village de caractère » correspond à des critères d'excellence en termes de mise en valeur du patrimoine et d'accueil touristique. Il permet de conforter la destination culturelle et patrimoniale « Ardèche »

Dans une logique de progression du réseau dans sa capacité à tenir la « promesse client », et de cohérence à l'égard de la nouvelle stratégie départementale « Ardèche Tourisme Horizon 2020 », la charte des villages

de caractère a été révisée en 2016. Elle est aujourd'hui le principal élément de référence pour l'obtention ou le renouvellement du label pour les villages. Dans le cadre de la commission mobilisée sur l'avenir du réseau, l'ADT et les élus des villages de caractère ont souhaité en 2017 engager un processus de suivi et de contrôle du label afin d'établir un diagnostic d'adéquation au label.

Ce diagnostic a permis d'établir des préconisations pour chacun des villages labellisés qui ont à charge d'engager des actions en matière d'investissements mais également d'animation, d'accueil des clientèles à travers leurs Office de Tourisme.

La demande :

L'ADT de l'Ardèche souhaite distinguer des initiatives remarquables en récompensant à travers un trophée :

- Un trophée « village de caractère », dans la catégorie « investissements », attribué a 1 village.
- Un trophée « office de tourisme », dans la catégorie « accueil des visiteurs », attribué a 1 office.
- Un trophée « habitants » dans la catégorie « initiative des habitants pour l'amélioration du cadre de vie, attribué a 1 habitant

Conditions et contraintes :

Les trois œuvres devront symboliser les villages de caractère dans leur identité et leur singularité. Ces trophées seront fabriqués en 1 exemplaire chacun, à partir de différentes matières. Ils devront pouvoir être installés en extérieur, selon un système de pose intégré à la conception de l'œuvre, et présenter de fait une forte capacité à résister aux intempéries. (Charte et couleurs du logo [par le lien](#))
Concernant la catégorie « initiative des habitants pour l'amélioration du cadre de vie », la création devra être adaptée à une possible installation en intérieur de par sa taille

Il s'agit de faire une proposition créative, personnalisée, tout médium* confondu,
** ferronnerie, bois, verre, céramique, pierre, mosaïque, etc...*

Vous pouvez répondre à un, deux, ou trois trophées

Votre participation est attendue lors de la remise des trophées à la plénière des villages de caractères fin novembre (lieu à préciser)

Localisation du village et office du tourisme :

Non défini

Budget :

1600 € TTC maxi pour les trophées village de caractères et office de tourisme,
900 € TTC maxi pour le trophée habitant.

Prestation de l'Agence :

Rédaction de **l'appel à projet** destiné aux PMA.

Consultation des professionnels des Métiers d'Art par le réseau.

Collecte et vérification technique administrative et financière des offres.

Présentation des offres au maître d'ouvrage.

Mise en œuvre de la réalisation globale du projet choisi par le maître d'ouvrage
(Suivi de la fabrication et présentation à la plénière).

Contrôle et validation des factures pour le règlement aux PMA.

Réception globale avec le maître d'ouvrage et suivi des réserves.

Conception et fabrication de plaque signalétique apposée sur chaque trophée
indiquant le commanditaire, l'objet et l'année de récompense, le PMA, et le gagnant
du trophée, selon le cas.

Forme de la proposition :

Chaque devis est à envoyer à l'Agence des Métiers d'Art (courrier ou mail) (à
l'intitulé de Agence de Développement Touristique de l'Ardèche, 4 cours du Palais
07000 PRIVAS) devra être accompagné :

Par trophée :

- d'une esquisse de l'œuvre proposée.
- des dimensions et poids du trophée
- du descriptif des matériaux proposés et garantie dans le temps.
- de l'indication du système de pose (scellement, accrochage, socle ou autre) pour
chaque trophée

Conditions d'admission pour les PMA :

Être adhérent de l'Agence ou adhérer en nous contactant.

Le candidat doit justifier et fournir :

- Son numéro SIRET :
- S'il est **Artisan** de son inscription au registre des métiers en Chambre de Métiers
et de l'Artisanat et une attestation d'être à jour de ses cotisations sociales

- S'il est **Artiste auteur** son numéro d'affiliation à La Maison des Artistes et fournir une attestation d'être à jour de ses cotisations sociales
- S'il est **Artiste libre** de son inscription URSSAF et fournir une attestation d'être à jour de ses cotisations sociales
- Son **attestation responsabilité** civile professionnelle en cours
- Son **assujettissement à la TVA** ou pas

Calendrier prévisionnel :

- *Date limite du retour des propositions : **lundi 13 mai***
- *Passation de la commande : **début juin***
- *Livraison et présentation par l'artisan : **novembre 2019***

Contact :

Agence pour le développement des Métiers d'Art
Francis Gouy
developpement@agencemetiersdart.com
Tel 06 38 89 38 78



Agence pour le développement des Métiers d'Art
555, chemin des traverses - 07200 LA CHAPELLE-SOUS-AUBENAS
09 70 59 08 08 - 06 44 26 43 04
contact@agencemetiersdart.com - agencemetiersdart.com
SIRET : 807 525 662 00035